Annexe PV CM du 17/12/2025

Attestation pour faire valoir ce que de droit

Monsieur Maurice DELHOMMAYE, vice-président de la section de Manthelan et porte-drapeaux, a rendu le premier drapeau de la section à la mairie de Manthelan, qui est le siège social depuis 1970, année de la création de la section.

Reçu par Monsieur Bernard PIPEREAU, maire de Manthelan, le mercredi 17 décembre 2025

Bernard PIPEREAU

Maire de Manthelan

Maurice DELHOMMAYE

Vice-Présiedent